

## Travaux sur parcelle indivise

Par **jes**, le **20/03/2010** à **00:54**

Bonsoir,

je possède une parcelle de 80m<sup>2</sup> en indivision qui me permet d'accéder à ma propriété. C'est ce qu'on appelle une "patte d'oie". Mon voisin accède également à sa propriété par cette parcelle.

Je souhaiterais faire goudronner une partie de cette parcelle. Une partie seulement, le côté de la parcelle qui me permet d'accéder chez moi. Mon voisin n'a pas les moyens financer son "côté" et je n'ai pas les moyens pour goudronner toute la surface à mes frais.

Dois-je obtenir son accord pour faire ces travaux? Est-il en droit de me les refuser ? Sous quel délai légal doit-il me répondre ? Peut-on se référer au Code civil ?

MERCI POUR VOS REPONSES.